

Jean Marie DUBEL
Représentant du syndicat des mineurs CFTC à la CLIS
Collectif DESTOCAMINE

RAPPEL HISTORIQUE :

Le projet STOCAMINE a rencontré un large consensus entre les syndicats de mineurs et les élus locaux. L'arrêté préfectoral de 1997 a autorisé un stockage réversible en mine, en imposant un cahier des charges strict, une aire de stockage la plus sûre, des promesses de création d'un pôle environnemental...

Des produits estampillés « AMIANTE » sont descendus au fond. Ces produits occasionnent le 10 septembre 2012 l'incendie du bloc 15, le stockage en mine et l'exploitation de la potasse sont arrêtés.

La confiance est brisée, le consensus est rompu !

Rapport du COFIL : Le rapport élaboré par le comité des 13 experts mis en place par le Préfet, reconnaît un ennoyage de l'aire de stockage et une possible pollution au mercure.

Position de STOCAMINE : Lors de la CLIS du 7 juillet 2011 et de la réunion publique du 14 octobre 2011, STOCAMINE soutien le confinement total.

Suite à l'opposition virulente de la salle face à cette proposition, STOCAMINE a commandité un rapport complémentaire à l'INERIS. La durée d'ennoyage évaluée par les MDPA en 2008 à 150 ans pour le secteur ouest (Ungersheim, Bollwiller, Staffelfelden et Wittelsheim) , est estimée entre 300 et 1000 ans.

La ministre Delphine BATHO a décidé le déstockage partiel et a confié la maîtrise d'œuvre de la concertation locale à STOCAMINE.

Le collectif DESTOCAMINE formé des Associations de défense de l'environnement, d'Associations locales et des syndicats de mineurs, dont la CFTC, est une association de fait en vertu du Droit Local Alsace/Moselle. Ce collectif est l'interlocuteur des élus locaux, régionaux et a été reçu à deux reprises au ministère de l'environnement. Il a donc la légitimité pour argumenter sa position.

DISCUSSION :

I) SUR LA DUREE D'ENNOYAGE :

La durée d'ennoyage du site de stockage des déchets ultimes calculée dans un bureau et un laboratoire selon des données théoriques fournies par STOCAMINE, par l'INERIS n'est pas crédible pour les raisons suivantes :

1. Selon les « *mémoires techniques des Mines de Potasse d'Alsace 1904 - 2008* » l'ennoyage du secteur ouest est évalué à 150 ans.
2. Les trous de sondage W1 et W2 mêmes traités, représentent un facteur d'ennoyage supplémentaire.
3. REMBLAYAGE DU PUITES AMELIE I : Lors du remblayage de ce puits, le câble d'alimentation électrique du fond n'a pas été retiré. Ce câble fait fonction de gouttière facilitant la venue d'eau plus importante au fond.
4. Monsieur Jérôme VERGNE de l'Institut Géographique du Globe de STRASBOURG, a déclaré à la presse le 15 mars 2011 « *Il y a tous les jours un séisme en Alsace Vosges, si un séisme de l'ampleur japonaise semble exclu dans l'Est, la région reste particulièrement exposée aux mouvements sismiques. L'Alsace est une région à sismicité modérée....Tous les 4/5 ans on a un séisme majeur de magnitude 4,5-5, qui est perçu et qui fait quelques dégâts....Mais on a quand même des failles actives qui peuvent engendrer des séismes importants de magnitude 6 voire 7 comme à Haïti* »
5. Monsieur J.L. chef de poste au fond de la mine AMELIE a constaté au poste de nuit en 1986, lors d'un séisme de magnitude 4,2 à MULHOUSE, des fissures jusqu'à 3 millimètres au toit des galeries. Il en a informé sa hiérarchie.
6. Les experts et STOCAMINE minimisent le risque sismique au fond. Quel sera l'impact d'un séisme de magnitude supérieure à 6 prévisible à moyen ou long terme sur les puits rebouchés, les éventuelles cavités de saumure formées par dissolution du sel et le stockage en mine ?
7. Monsieur BILLAUX expert d'ITASCA France a affirmé le 17 décembre 2013 lors de la réunion de concertation à WITTELSHEIM, « *que les galeries d'accès au stockage seraient mécaniquement fermées au bout de 100 ans si on ne met pas de barrages en place. Il tient ce résultat de l'étude géomécanique réalisée par l'INERIS. Il y a relation entre vitesse de fermeture et profondeur des galeries.* » Cela veut dire que toutes les galeries situées en aval de l'aire de stockage vers STAFFELFELDEN et dont les chantiers ont été exploités dans les années 1980 seraient fermées bien avant la fin de ce siècle. La saumure contenue dans ces galeries situées en aval, sera

donc expulsée et entrera en contact avec les déchets ultimes.

8. Cette saumure contaminée sera expulsée vers la surface nettement avant les prévisions de l'INERIS et STOCAMINE. **Le risque de pollution de la nappe est donc d'une probabilité réelle.**

II) SUR LE FOUROYAGE :

Notre système d'exploitation par foudroyage est fondamentalement différent des mines de sel allemandes, qui procèdent au remblaiement des cavités extraites. Il n'y a donc pas d'affaissements.

Le foudroyage provoque sur 40m de hauteur et sur 40m de profondeur des couches de potasse exploitée, la cassure des bancs de schistes. Ces bancs fracturés sont très poreux et la saumure y pénètre aisément.

III) SUR L'INEFFICACITE DES BARRAGES DE BENTONITE :

Ces barrages n'ont à ce jour pas démontré leur efficacité en mine, nous ne connaissons aucun cas pratique. Les experts reconnaissent que les barrages de bentonite ne serviraient qu'à retarder l'envoyage et le risque de pollution.

Notre système d'exploitation de la potasse par foudroyage provoque la fracture des bancs de schistes et les rend poreux et perméables. Le bouchage des galeries d'accès au stockage est inefficace. La saumure entrera en contact avec les déchets par le toit et le mur grâce aux bancs de schistes fracturés.

Le coût de ces barrages est exorbitant pour une efficacité douteuse.

Les 4 scénarios qui prévoient ces barrages de bentonite, sont à écarter.

IV) SUR LE BLOC 15 :

  La problématique du bloc 15 résulte d'une double faute de la part des MDPa et STOCAMINE.

  Les MDPa ont creusé le bloc 15 à moins 25 mètres au lieu de moins 23, ce qui provoque le décollement d'une couche d'une épaisseur de deux mètres dans le bloc 15. Monsieur SAUNIER ingénieur du fond en désaccord avec cette décision a quitté l'entreprise !!!

  STOCAMINE n'a pas respecté le cahier des charges et a fait descendre au fond des produits non autorisés qui ont provoqué la réaction chimique mettant un terme au stockage des déchets ultimes.

  Il est évident, qu'il conviendrait de procéder au retrait des déchets des autres blocs avant le bloc 15. Cela permettrait d'affiner le mode opératoire.

V) SUR LA PERTINENCE DU DESTOCKAGE TOTAL :

Le bon sens veut que le principe du déstockage total soit acté. Le déstockage pourrait démarrer rapidement, la procédure de fermeture serait superflue. Il y aurait un gain de temps et d'argent appréciable. L'opération qui consiste à déplacer des colis au fond puis de les remettre en place est ridicule.

VI) SUR LE PRINCIPE DE PRECAUTION :

L'article 5 de la Charte de l'environnement adossée à la Constitution par la Loi Constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005 prévoit : « *Lorsque la réalité d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités veillent par application du principe de précaution à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.* »

Ce principe de précaution doit s'appliquer dans le cas STOCAMINE.

VI) SUR LE PRINCIPE POLLUEUR/PAYEUR :

Le groupe SECHE ENVIRONNEMENT, responsable des produits phytosanitaires introduits illégalement au fond et qui ont produit l'incendie du 10 septembre 2002, devrait être impliqué financièrement dans le coût du déstockage de STOCAMINE.

CONCLUSIONS :

Le scénario du déstockage total repose sur le bon sens et sur l'expertise acquise par les mineurs ayant effectués des millions de journées de travail au fond. Leur expérience permet de dire que la nature reprendra son droit.

Monsieur l'Ingénieur en Chef des Mines, Messieurs les experts de l'INERIS d'ITASCA, de la DREAL, des Ministères et de STOCAMINE, nous vous demandons un peu de modestie et de quitter vos certitudes « parisiennes ». Mettez entre parenthèses vos prérogatives de chapelle.

Une majorité de la population est favorable au déstockage total, tenez en compte. Essayez de reconquérir une partie de la confiance que vous avez perdu.

La commission de suivi qui doit être mis en place, permettra un certain consensus lorsqu'une difficulté importante surviendra dans le cadre du déstockage !!!